

NOUVELLES CAPRAISIENNES

Bulletin Municipal de la Commune
de Saint-Capraise de Lalinde

N° 89 - Juillet - Août - Septembre 2023



SOMMAIRE

<i>L'éditorial du Maire</i>	2
<i>Compte-rendu municipal</i>	3-6
<i>Infos Mairie</i>	7-22
<i>Compte rendu des associations</i>	23-25
<i>Calendriers des manifestations</i>	26
<i>Infos diverses</i>	27-28

Cher-e-s administré-e-s

Écrire le « mot du Maire » est décidément un exercice bien difficile, « On ne peut pas attendre que l'inspiration vienne. Il faut courir après avec une massue. » disait Jack London mais force est de constater que les crises climatiques, environnementales, sociales, démocratiques et économiques du moment ont de quoi plomber l'optimisme nécessaire pour gagner la course !

Pour autant, il ne peut être question de céder au défaitisme et à la fatalité... Sans être un adepte forcené de la pensée positive, il est permis de croire au rôle actif du citoyen, à son intelligence créatrice mise au service de la défense du modèle de société qu'il pense juste.

Dans ce contexte qui cumule des perturbations notoires, guerre en Europe, climat en surchauffe, hausse des prix des matériaux, des énergies et des matières premières, baisse du pouvoir d'achat..., quel rôle doit remplir une collectivité ? Nous pensons qu'elle doit miser sur la solidarité, l'engagement de tous, car seule l'action collective (citoyens, agents, élus) peut donner une impulsion suffisante pour penser et agir autrement dans l'urgence de « l'adaptation ».

Elle seule permet aussi d'avoir une longueur d'avance sur les formes contemporaines d'isolement engendrées par les crises et leur cortège de difficultés. Il ne faut pas céder à l'individualisme et au désintérêt de la chose commune. Le repli sur soi isole, l'indifférence fragilise.

Nous ne pouvons que saluer le rôle exemplaire de nos commerces de proximité, de nos associations et leurs bénévoles, dans le domaine du lien social.

La collectivité, de son côté et même face aux difficultés financières engendrées par les choix gouvernementaux, a toujours choisi de soutenir les initiatives et de les accompagner au mieux de ses possibilités. Cette année encore c'est un budget de près de 20 000 €

de subventions aux associations qui a été voté à l'unanimité.

Il est à souligner que certaines associations choisissent de ne pas demander de subventions lorsqu'elles jugent suffisantes leurs finances propres pour assurer une année de fonctionnement. Cette décision est, pour nous, une réelle preuve de confiance qui donne du sens à la notion de coopération et prouve une fois de plus que « Jouer collectif » est une spécificité dont Saint Capraise de Lalinde peut s'enorgueillir.

Une ombre ternit cependant le tableau « du vivre ensemble à Saint Capraise de Lalinde ». Certains choisissent délibérément de « jouer perso ». C'est ainsi que sont encore à déplorer des incivilités concernant la vitesse, le stationnement anarchique, les dégradations de ci-de là, les querelles à son voisin, ses élus, aux agents communaux, ou encore, les déchets abandonnés aux quatre coins de la commune... En résumé, de brefs moments de défoulement subversif pour certains et pour d'autres, des heures d'interventions et de conciliation du maire ainsi que de travail éreintant et vain pour les agents communaux afin de remettre en état.

Allez, soyons positif ! La saison estivale arrive et nous l'espérons tous sereine. C'est enfin le retour des belles journées ensoleillées, qui annoncent, très prochainement, les vacances !

Lorsque qu'on évoque les vacances, nous viennent en tête le soleil, les chaudes températures, la mer...des conditions certes très agréables mais qui ne doivent pas masquer la réalité de la situation de sécheresse que nous vivons.

Mais lorsqu'on évoque les vacances, c'est aussi les bons moments passés en famille et entre amis... c'est aussi ça l'été !



Mairie de Saint-Capraise-De-Lalinde
14 Route de Sarlat
24150 Saint-Capraise-de-Lalinde
05 53 63 47 65
Mairie.stcapraise-lalinde@wanadoo.fr
www.saint-capraise-de-lalinde.fr

Responsable de Publication : Laurent PEREA
Éditorial : Herve COUSTILLAS | Sylvie BODART
Elodie CHEVRIER | Ghislaine GOURDON
Christophe LAVIGNERIE | Brigitte MONTAURIOL

Maquette et impression :

Nouvelle Imprimerie Moderne à PÉRIGUEUX
Ce magazine est imprimé sur papier issu du développement durable PEFC. Ne pas jeter sur la voie publique.



Notre commune met les bouchées doubles cette année encore pour vous proposer un maximum d'animations gratuites et ouvertes à tous ! Fête du village et son spectacle cabaret, Cinéma Plein Air, bar communal, auxquels se rajoutent les marchés gourmands du comité des fêtes... l'envie de partager, la joie d'être ensemble sera, je le crois, pleinement satisfaite.

À toutes et tous, je vous souhaite de passer un très bel été ! Votre Maire dévoué, **Laurent PEREA**

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

La saison printanière voit la végétation se développer grassement représentant un travail important pour nos deux agents techniques qui ont en charge l'entretien des espaces verts.

Entretien dans une démarche « Zéro produits phytosanitaire » engagée par la commune depuis quelques années dans un souci de préservation de l'environnement.

Malgré cet engagement qui ne facilite pas la tâche, ils ont pris le temps de fleurir notre bourg... Souvent décriés par certains, nous tenons quand à nous à les féliciter pour ce beau travail.



JARDIN D'AGRÉMENT DANS LE BOURG

Engagés en 2022, les travaux d'aménagement d'un « jardin d'agrément » dans le bourg sont désormais achevés, ouvrant une perspective agréable sur le canal depuis la place du foyer Municipal.

Ce projet d'un montant de 77 296 € au total avec les frais de maîtrise d'œuvre a bénéficié d'une subvention de 18 400 €, ramenant la participation financière de la commune à 58 896 €.

Bravo aux entreprises Girardeau, Eurovia et Herrera ayant mené à bien ce chantier, tout comme au bureau de maîtrise d'œuvre paysager Bonin.



LES TRAVAUX DU TIERS-LIEUX... C'EST PARTI !

En se promenant au bord du canal, certains ont pu constater que les travaux de construction du Tiers-Lieux avaient démarrés sur le bord du bassin de croisement du canal.

L'étape de démolition d'un bâtiment existant ayant été opérée avec évacuation de la toiture en amiante par une entreprise spécialisée ; les fondations sont désormais coulées.

Le planning des travaux élaborés avec la maîtrise d'œuvre et les entreprises ayant obtenu le marché devrait permettre une livraison de l'ouvrage pour la fin de l'année 2023.

Concernant ce projet, la demande de subvention de « Fond Leader Européen » déposée et défendue devant un jury de la délégation du Grand Bergeracois par Mr le Maire vient d'être accordée à la commune pour un montant de 160 000 € soit 80% des estimations de départ.

Quant au projet de Bar/Restaurant sur cette même parcelle en bordure de la Route Départementale, après consultation entre Mr le Maire et l'architecte des Bâtiments de France et une visite sur site la semaine passée, le permis de construire va être déposé auprès des services de l'urbanisme.

Les travaux devraient démarrer (permis de construire et appel d'offre) vers le 4^{ème} trimestre 2023, si rien ne viens entraver la procédure.



STOP AUX VIOLENCES !

A l'appel de l'Association des Maires de France à un rassemblement devant toutes les mairies le lundi 3 juillet 2023 à 12h, suite aux faits survenus contre le maire de L'Hay-les-Roses et sa famille, la municipalité a tenu à répondre présente.

En ce sens, quelques élus et administrés se sont rassemblés autour de notre Maire, Laurent Péréa pour dire stop à toutes formes de violences et appeler à des décisions fortes pour protéger et soutenir les élus locaux.

Il a tenu à rappeler que le maire incarne le premier maître de la démocratie, la mairie étant pour tous le service public de proximité. En ce sens, qui ose s'attaquer aux bases de notre république, s'attaque à ces bases sur lesquelles nous construisons un destin commun.

L'escalade des faits ignobles vécus ces derniers jours s'ajoute aux agressions et faits insidieux, trop nombreux, qui touchent les élus.

Qu'elles soient des agressions verbales aux violences physiques. Maintenant ça suffit !

C'est ce message qu'ont voulu adresser les présents à ce petit rassemblement symbolique.



PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DES BUDGETS COMMUNAUX:

Côté Budget de Fonctionnement :

Encore une fois, la municipalité a dû travailler avec rigueur pour l'élaboration des différents budgets communaux tant les recettes fondent comme neige au soleil au fil des différentes lois de finances de l'état et les augmentations des fournitures, ainsi que de l'énergie qui appauvrissent nos collectivités.

Élaboration des budgets avec cette volonté encore cette année de la part de vos élu-e-s de ne pas augmenter les taxes communales afin de ne pas affaiblir le pouvoir d'achat des administrés déjà bien mis à mal.

C'est donc, dans un exercice délicat et d'économies budgétaires que Mr le Maire a proposé les 3 budgets communaux qui se donnent l'objectif de poursuivre le développement de la commune, de se mettre en projection pour la rénovation énergétique de l'école pour 2024 et de répondre au bon fonctionnement des services tout en n'oubliant pas nos associations.

Côté investissements :

L'on retrouvera les gros investissements engagés, avec un nouveau proposé cette année: **la réhabilitation du bâtiment de la Poste pour y installer la Bibliothèque ainsi que la Bricothèque issue du budget participatif avec la mutualisation de l'agence postale.**

Concernant ces travaux, afin de limiter les coûts, certains seront fait par des entreprises (menuiseries/électricité); les autres feront l'objet de travail en régie (agents technique) couplé à des équipes bénévoles. **En ce sens, d'ores et déjà, la municipalité fait appel à volontaires pour monter ces équipes à partir de septembre 2023.**



Recettes Fonctionnement		
Excédent Fonctionnement 2021 reporté	619 104.11 €	46.6%
Impôts / Taxes + Fiscalité Locale	519 156.00 €	39%
Dotations et Participations	120 791.00 €	9.1%
Autres Produits Gestion Courante	35 760.00 €	2.7%
Produit des Services et du Domaine	27 700.00 €	2,1%
Atténuation de Charges	6 500.00 €	0,5%
Produits Financiers	2.00 €	0%
TOTAL:	1 329 013.11 €	100%

Dépenses Fonctionnement		
Charges à Caractère Général	652 274.88 €	49.1%
Charges de Personnel	304 522.42 €	22.9%
Charges Financières (Intérêts des Emprunts)	4 710.00 €	0.3%
Dotations Amortissement	3 000.00 €	0.2%
Opération d'Ordres	12 108.00 €	0.9%
Virement à la section d'investissement	224 377.81 €	17%
Autres charges de Gestion Courante	107 010.00 €	8.1%
Atténuation de produits	20 500.00 €	1.5%
TOTAL:	1 329 013.11 €	100%

Recettes d'Investissement		
Opération d'Ordre	12 108.00 €	2.2%
Excédent de Fonctionnement capitalisé	184 313.47 €	33.9%
Subventions restantes à encaisser de 2022	22 349.68 €	4.2%
Inscription emprunt en attente des arrêtés subventions à venir	21 417.33 €	3.9%
Subvention DETR PALULOS : Logement	30 857.04 €	5.7%
Subvention département : Jardin dans le bourg	6875.32 €	1.3%
Subvention DETR Réseau Incendie	19 855.53 €	3.6%
Virement de la section de fonctionnement	224 377.81 €	41.3%
FCTVA	20 900.00 €	3.8%
Dépôt et Cautionnement reçu	650.00 €	0.1%
TOTAL:	543 704.18 €	100%

Dépenses d'Investissement	
Dépenses Investissement Solde Antérieur 2022	13 133.82 €
Capital des Emprunts	24 150.00 €
Caution sur les locations + Frais notaire cession usufruit EPFNA	3 980.00 €
Travaux Restants à réaliser engagés en 2022	193 520.33 €
Subventions d'équipements: Parking Vélo Route/Caserne Pompiers	18 684.00 €
Aménagements Plein-air: Jeux enfants école + compteur eau jardin bourg	4 800.00 €
Opération Bar/Restaurant: Tranche logement	120 908.88 €
Opération Mairie : Achat ordinateurs + scanner	4 960.00 €
Voirie / Signalisation	5 000.00 €
Gabare : Contrôle sécurité à sec	3 000.00 €
Illuminations Noël	4 550.00 €
Document Unique : Matériel atelier technique et agence postale	5 500.00 €
Menuiseries/Electricité Poste+pose Leds dans les locaux communaux	27 790.60 €
Travaux divers	15 000.00 €
Dépenses restantes Budget Participatif	11 000.00 €
Opération éclairage public vétuste : 2 ^{ème} Tranche	35 660.55 €
Opération desserte incendie : Pose bornes incendies	23 307.00 €
Acquisition matériel atelier technique	32 750.00 €
TOTAL:	543 704.18 €

Grandes Lignes du Budget Annexe Locaux Commerciaux 2023

FONCTIONNEMENT 2023

DEPENSES	
Charges à Caractère Général	34 550,00
autres bâtiments	28 185,12
Autres Charges de Gestion Courante	50,00
Charges Financières (Intérêts des Emprunts)	10 800,00
Virement à la Section Investissement	2 210,46
TOTAL Dépenses Fonctionnement	75 795,58

RECETTES	
Excédent Fonctionnement 2022 Reporté	51 195,58
Produit des Services et du Domaine	1 500,00
Autres Produits Gestion Courante	23 100,00
TOTAL Recettes Fonctionnement	75 795,58

INVESTISSEMENT 2023

Dépenses	
Capital des Emprunts	16 200,00
Caution sur les locations	1 440,00
<i>Sous Total:</i>	17 640,00

Travaux RAR

Maîtrise d'Œuvre: Bar -Restaurant	33 696,50
Maîtrise d'Œuvre: Tiers-Lieux	14 405,97
<i>Sous Total:</i>	48 102,47

Immobilisations Corporelles

Autolaveuse	5 000,00
<i>Sous Total:</i>	5 000,00

Opération Bar/Restaurant (local commercial)

Maîtrise d'Œuvre	7 234,36
Travaux	382 900,00
<i>Sous Total:</i>	390 134,36

Bâtiments Communaux: Salle des Fêtes

Mise normes électrique Salle des Fêtes	522,00
<i>Sous Total:</i>	522,00

Opération Tiers-Lieu

Maitrise d'Œuvre (Avenants)	10 202,48
Travaux	221 788,09
Mobilier + Informatique	24 000,00
<i>Sous Total:</i>	255 990,57

TOTAL Dépenses Investissement	717 389,40
--------------------------------------	-------------------

RECETTES	
Virement de la Section de Fonctionnement	2 210,46
<i>Sous Total:</i>	2 210,46

DETR Bar/Restaurant	97 713,96
Emprunt nouveau	40 000,00
Emprunt Trésorerie en attente arrêtés de subventions	231 818,00
	369 531,96

Excédent d'investissement	345 646,98
---------------------------	------------

TOTAL Recettes Investissement	717 389,40
--------------------------------------	-------------------

Subventions Nouvelles 2023 attendues

Contrat d'Objectif Bar/Restaurant	71 818,00
Fond Européen LEADER Tiers-lieu	160 000,00
	231 818,00

Grandes Lignes du Budget Annexe Irrigation 2023

FONCTIONNEMENT 2023

DEPENSES	
Charges à Caractère Général	17 128,01
Autres Charges de Gestion Courante	10,00
Opération d'Ordres	3 403,00
Déficit Exercice	693,29
TOTAL Dépenses Fonctionnement	21 234,30

RECETTES	
Produit des Services et du Domaine	4 056,63
Produits Exceptionnels (Subvention commune)	10 710,00
Opération d'ordre amortissement	6 467,67
TOTAL Recettes Fonctionnement	21 234,30

INVESTISSEMENT 2023

Dépenses	
Immobilisations Incorporelles	
Immobilisations Incorporelles	1 727,95
<i>Sous Total:</i>	1 727,95

Immobilisations Corporelles

Ordre de Transfert entre section	6 467,67
<i>Sous Total:</i>	6 467,67

TOTAL Dépenses Investissement	8 195,62
--------------------------------------	-----------------

RECETTES	
Excédent d'investissement	4 792,62
Opération d'Ordre	3 403,00
TOTAL Recettes Investissement	8 195,62



LA CCBDP PERMANENCE SERVICE HABITAT



ARCHITECTURE - ÉNERGIE

Rencontrez gratuitement un architecte et un conseiller énergie du CAUE

VOUS AVEZ UN PROJET D'HABITAT ? DES TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE ?

Prenez rendez-vous au siège de la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord 05.19.59.01.00

PERMANENCE
1 JEUDI / MOIS

02/02 – 02/03 – 30/03 – 27/04 – 25/05 – 22/06

A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BASTIDES DORDOGNE PÉRIGORD
12 AVENUE JEAN MOULIN 24 150 LALINDE



avec le soutien Dordogne PÉRIGORD

24 Dordogne **cl.a.u.e**

avec France Rénov'

Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord

AIDE « BONUS VELO »

Depuis le 1er janvier 2023, afin de favoriser l'équipement des ménages et notamment les plus précaires, les aides à l'achat de vélo sont prolongées sur l'ensemble de l'année 2023.

En 2023, dans une démarche de préservation énergétique, l'Etat français a revu le montant de sa prime à la conversion.

En effet, si vous achetez un vélo classique ou électrique et que vous remplissez les conditions, bénéficierez d'une aide financière :

Les critères d'éligibilité ont été rehaussés, à partir du 1er janvier 2023 dans le but de couvrir 50 %

L'ADHESION AU SERVICE EN LIGNE «GÉRER MES BIENS IMMOBILIERS» (GMBI)

Depuis le 1^{er} janvier 2023, date d'entrée en vigueur de la nouvelle obligation déclarative codifiée à l'article 1418 du code général des impôts, la mise à jour de la taxe d'habitation repose sur les propriétaires, qui doivent déclarer la situation d'occupation de leurs biens bâtis à usage d'habitation ou de locaux professionnels soumis à la taxe d'habitation.

Pour ce faire, le volet relatif aux déclarations d'occupation et de loyer du service «Gérer mes biens immobiliers» (GMBI) a été déployé sur <https://www.impots.gouv.fr/>, permettant ainsi aux usagers propriétaires (personnes physiques et morales) de procéder en ligne aux déclarations

des ménages les plus modestes (revenu fiscal de référence par part inférieur) 14 089 €, contre 13 489 € en 2022).

Pour les citoyens résidant en France et présentant des ressources inférieures à 14 089 €, ou encore en situation de handicap, vous pouvez prétendre à cette aide.

Toutes les aides en fonction du vélo acheté sont disponibles sur cette page.

Pour obtenir cette aide, vous devez déposer votre demande sur le site

<http://www.primealacoverision.gouv.fr/boneco/ac-cueil/> dans un délai de six mois suivant la date de facturation du vélo.

ATTENTION CAMBRIOLAGES

Vigilance ! Il a été recensé une recrudescence de cambriolages dans notre commune, n'hésitez pas à signaler en mairie ou auprès de la Gendarmerie, les comportements inhabituels que vous pourriez rencontrer dans les rues et hameaux de notre commune.

FAIRE GARDER MON ENFANT

Mode de garde individuel : l'accueil par un(e) assistant(e) maternel(le)

Les assistants maternels indépendants sont des personnes agréées par le pôle départemental Protection Maternelle et Infantile (PMI) et employées par les parents pour accueillir jusqu'à 4 (enfants de moins de 6 ans) mineurs .

Cet agrément leur reconnaît un statut professionnel. Ces professionnels s'engagent à assurer des conditions d'accueil garantissant la santé, la sécurité et l'épanouissement de votre enfant.

Ils bénéficient d'une formation spécifique à l'accueil de l'enfant, du conseil et du soutien d'une équipe de professionnels du pôle PMI (médecins, puéricultrices, infirmières...).

L'assistant maternel peut accueillir votre enfant :

- **à son domicile** : l'accueil au domicile des assistants maternels constitue le premier mode de garde des jeunes enfants du département. Votre enfant est gardé dans un contexte familial, avec éventuellement d'autres enfants.

- **en crèche familiale** : la crèche familiale est un établissement qui emploie des assistants maternels agréés encadrés par des professionnels (puéricultrices, médecins ou éducatrices de jeunes enfants.) Les assistants maternels accueillent à leur domicile et peuvent se retrouver dans les locaux de la crèche familiale.

- **dans une Maison d'Assistants Maternels (MAM)** : une MAM peut regrouper jusqu'à 4 assistantes maternelles au sein d'un local professionnel qui n'est pas leur domicile. Leurs employeurs restent les parents des enfants qu'elles gardent.

Vous souhaitez employer un assistant maternel ?

Vous devez établir un contrat de travail par écrit à partir des dispositions légales (code de l'action sociale et des familles) et conventionnelles (conven-

tion collective nationale du particulier employeur. Le contrat est une garantie pour les deux parties et limite les sources de litige. Il contribue ainsi à une relation sereine entre les parties.

En tant qu'employeur, vous devez vous assurer des points suivants :

- l'agrément de l'assistant maternel doit être en cours de validité ainsi que le nombre d'accueils autorisés. Elle doit avoir satisfait à ses obligations de formation ;

- l'assistant maternel doit être assuré **par une responsabilité civile professionnelle** pour les dommages causés et subis par les enfants confiés. S'il utilise son véhicule dans le cadre de son activité professionnelle pour transporter les enfants confiés, cette précision doit figurer sur son contrat d'assurance ;

- l'assistant maternel doit disposer **d'un titre de séjour** l'autorisant à travailler.

Les familles qui emploient un assistant maternel bénéficient **d'une prestation financière** de la CAF (ou de la Mutualité Sociale Agricole) : la PAJE - prestation d'accueil du jeune enfant. Vous pouvez également bénéficier d'aides financières et de crédit d'impôts.

Les Relais Petite Enfance (RPE) : Les RPE sont un lieu d'animation et de rencontre entre enfants et assistants maternels.

Ils ont un rôle d'information sur les modes d'accueil existants, ainsi que sur les démarches liées à l'emploi d'un assistant maternel.

Ils informent aussi les assistants maternels sur leur statut et l'exercice de leur profession.

Où trouver un assistant maternel près de chez soi ?

Vous pouvez contacter :

- votre mairie et/ou communautés de communes,
- l'unité territoriale du Département de votre domicile,
- l'animateur du RPE,
- ou consulter le site mon-enfant.fr.

Le rôle de la Protection Maternelle et Infantile : La PMI est chargée d'assurer le contrôle et la surveillance des EAJE.

En cas de difficultés dans la prise en charge de votre enfant au sein d'un EAJE, contactez le service PMI Modes d'accueil : cd24.dgasp-accueil-petiteenfance@dordogne.fr

Mode de garde collectif : les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

Un EAJE est une structure autorisée à accueillir des enfants âgés de moins de 6 ans pour recevoir ces enfants dans la journée, collectivement ou chez un assistant maternel exerçant en crèche familiale, de façon régulière ou occasionnelle, sous la responsabilité de professionnels de la petite enfance.

Les EAJE

- **La crèche collective** propose un accueil à temps complet, à temps partiel ou occasionnel.
- **La micro-crèche** avec une capacité maximum d'accueil de 10 places.
- **La crèche familiale** est une formule d'accueil intermédiaire entre l'accueil collectif et l'accueil familial. Elle emploie des assistants maternels agréés qui accueillent les enfants à leur domicile. Les locaux respectent les normes de sécurité exigées pour les établissements recevant du public et sont aménagés de façon à favoriser l'éveil des enfants.

L'ensemble des établissements d'accueil bénéficie d'un personnel qualifié dans le domaine de la pe-

tite enfance et de conditions d'accueil spécifiquement adaptées pour recevoir de jeunes enfants.

Où trouver un établissement près de chez soi ?

Vous pouvez contacter :

- contacter le gestionnaire de la structure (fichier joint : Les coordonnées des EAJE de la Dordogne),
- l'animateur du RAM,
- ou consulter le site mon-enfant.fr.

Le rôle de la Protection Maternelle et Infantile : La PMI est chargée d'assurer le contrôle et la surveillance des EAJE. En cas de difficultés dans la prise en charge de votre enfant au sein d'un EAJE, contactez la PMI de l'Unité territoriale la plus proche de chez vous.

Comment créer un EAJE ?

Vous avez besoin de faire le point sur la réglementation applicable, comment solliciter auprès du Président du Conseil départemental, via le service de PMI-Modes d'Accueil une demande d'autorisation ou d'avis, préalable obligatoire à la création d'un EAJE.

Pour cela, vous voudrez bien prendre contact avec le service PMI Modes d'accueil cd24.dgasp-accueilpetiteenfance@dordogne.fr

Ce document fait le point sur les différents types d'établissements existants. Il vous indiquera quels sont les partenaires institutionnels à contacter pour faire aboutir votre projet d'accueil ainsi que la liste des pièces obligatoires du dossier de demande d'avis ou d'autorisation d'ouverture.

BUS DU JEUDI

Un bus gratuit est à la disposition de tous pour se rendre le jeudi matin à Lalinde.

Départ : 9h30 devant la salle des fêtes de St-Capraise-de-Lalinde - **Retour** : 11h45 (départ de Lalinde à 11h30)



SITE OFFICIEL DE LA COMMUNE DE SAINT-CAPRAISE-DE-LALINDE

Le site internet est à ce jour réactualisé.

Vous pouvez y trouver toutes les informations nécessaires concernant les thèmes suivants : vie municipale, vie du village – historique, agenda, vie scolaire, vie pratique, vie économique, vie associative et sportive, vie touristique, archives, pharmacie de garde, etc...

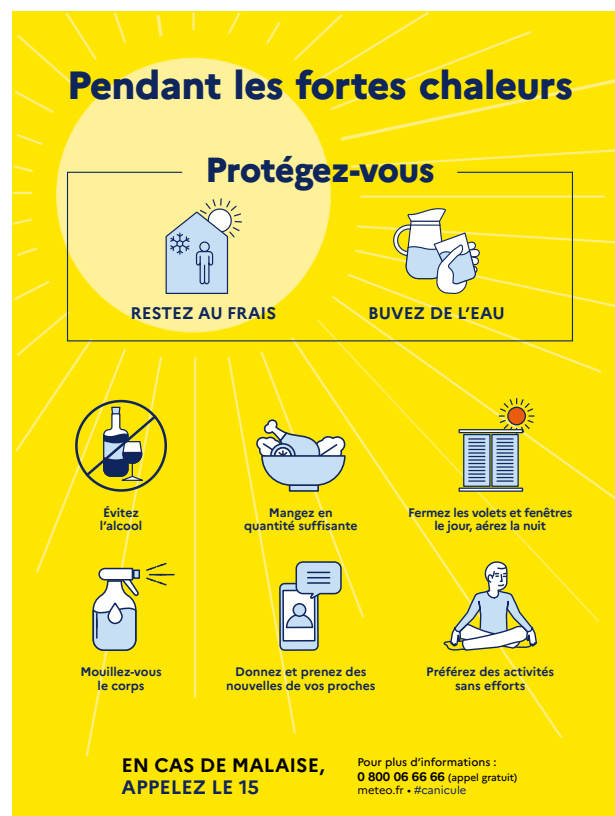
N'hésitez pas à le consulter

Saint-Capraise-de-Lalinde - Site officiel de la commune

<http://www.saint-capraise-de-lalinde.fr>

DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES D'URBANISME

Depuis le 1er Janvier 2022, en plus du dépôt « papier », il est possible de déposer les demandes d'urbanisme sur la plate-forme dédiée <https://atd24.geosphere.fr/guichet-unique>



En journée «Alerte Canicule», possibilité est donnée aux personnes vulnérables d'être accueillies dans une salle climatisée de la commune (Foyer Municipal ou salle du Conseil Municipal). S'adresser à la Mairie

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Pour rappel :

Il est autorisé uniquement du 1^{er} octobre au 28 février et est soumis à une déclaration préalable en mairie.

En dehors de cette période, le brûlage est INTERDIT.



NOUVEAUX HABITANTS

Nous invitons les nouveaux habitants à se faire connaître dès leur arrivée sur la commune pour :

- se faire remettre le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) et donner les informations les concernant en cas de nécessité (Informations confidentielles)

- récupérer le calendrier de ramassages des ordures ménagères
- éventuellement se faire inscrire sur la liste électorale.

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez nous envoyer un mail à l'adresse suivante : mairie.stcapraise-lalinde@wanadoo.fr

Votre rendez-vous :

CIDFF
Centre d'information
sur les droits des femmes
et des familles
Dordogne

Un réseau national
pour la mise en œuvre
de l'égalité
entre les femmes
et les hommes

Le réflexe égalité
www.infofemmes.com

CIDFF Dordogne

Association départementale loi 1901 membre du réseau national des CIDFF.

Le CIDFF Dordogne appartient à la Fédération Nationale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles et à l'Union régionale qui assure la coordination des CIDFF de Nouvelle-Aquitaine.

Renforcement de la cohésion sociale

Le CIDFF Dordogne conduit son activité avec un large partenariat associatif et institutionnel local, en lien avec les services déconcentrés de l'État, dont la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité.

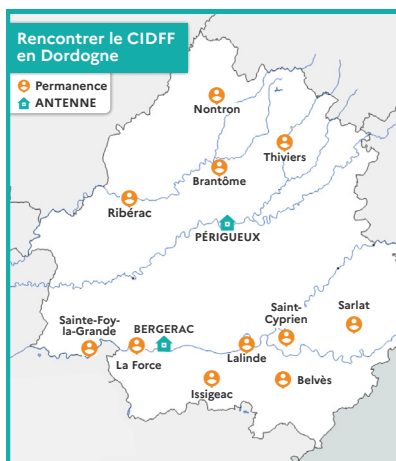


Horaires d'accueil

Le CIDFF Dordogne est à votre service et vous accueille sur rendez-vous **du lundi au vendredi** :

- dans nos antennes de **Périgueux** et **Bergerac**
- dans l'un de points d'information en Dordogne.

→ voir le détail des permanences sur le document joint



☎ 05 53 35 90 90

✉ cidff24@cidff24.fr

🏠 Périgueux 4 rue Kléber

🏠 Bergerac 21 bd Jean Moulin

📱 cidff24

www.cidff24.fr



Informer
Orienter
Accompagner

DROITS
EMPLOI
NUMÉRIQUE
PARENTALITÉ
FORMATION

Service gratuit, confidentiel et anonyme

Ouvert à toutes et à tous

Une action transversale
pour la promotion de l'égalité
entre les femmes et les hommes

Notre mission : accueillir et informer

Le CIDFF Dordogne exerce une mission d'intérêt général confiée par l'État dont l'objectif est de :

- ☐ Favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes.
- ☐ Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Nos services au quotidien

- L'accueil et l'écoute
- L'information juridique
- Le soutien à l'emploi
- La médiation numérique
- Le conseil familial et conjugal
- L'accompagnement individuel ou collectif

Notre approche

- Agir sur l'ensemble des problématiques rencontrées par les femmes
- Développer des actions pour réduire les inégalités
- Alerter les pouvoirs publics des difficultés rencontrées par les femmes pour faire évoluer le droit

NOS ENGAGEMENTS ↓

- Un accueil personnalisé
- Une prise en compte globale des situations
- Une information confidentielle et gratuite
- Une neutralité politique et confessionnelle

Des domaines d'intervention pluriels

- ☐ **Accès au droit**
Droit des personnes, de la famille, des étrangers, du travail, des contrats, administratif, procédures civile et pénale...
- ☐ **Vie quotidienne**
Démarches, logement, aides sociales, adresses utiles...
- ☐ **Lutte contre les violences sexistes** : violences intrafamiliales, au travail, harcèlement, mariages forcés, mutilations sexuelles...
- ☐ **Accompagnement individualisé vers l'emploi**
Élaboration du projet professionnel, aide à la recherche d'emploi, création d'activité, ateliers sur la mobilité, la conciliation des temps...
- ☐ **Médiation numérique**
Accompagnement vers l'autonomie dans la réalisation des démarches en ligne, l'accès aux droits sociaux et à la santé, soutien à la parentalité numérique.
- ☐ **Éducation et citoyenneté**
Sensibilisation aux représentations et stéréotypes, lutte contre les discriminations.
- ☐ **Formation**
Le CIDFF répond à vos demandes de formation sur l'ensemble de ces thématiques.

Nos services spécifiques

SAVS (Service spécialisé d'aide aux femmes victimes de violences sexistes) : soutien et accompagnement des victimes.

GROUPE DE PAROLE : échanges et soutien des femmes victimes de violences.

SERVICE FORMATION : sur l'égalité femmes-hommes, les violences, la citoyenneté et les discriminations auprès des professionnel·les, des publics adultes et jeunes.

Orientation vers les services adéquats

Services sociaux, centres d'hébergement, psychologues, médecins, avocat·es, notaires, huissiers, collaborateur·rices de Justice, services de l'emploi, organismes de formation professionnelle, associations spécialisées...

Je me sépare...

Je suis victime de violences...

Mon ex-conjoint ne paie pas la pension alimentaire...

Je souhaite reprendre une activité...

Mon titre de séjour arrive à expiration...

Je veux apprendre à faire mes démarches en ligne...

Tutelle, curatelle, quels sont mes droits ?

J'ai des problèmes au travail...

Quelles démarches après un décès ?

Je veux accompagner un-e proche malade en perte d'autonomie...



JE CONTACTE LE CIDFF

NOTRE ÉQUIPE ↓

Des juristes, une conseillère emploi, un conseiller numérique et une secrétaire. Les salarié·es bénéficient des formations continues du réseau.



Nos Coordonnées :

Route de Saint-Alvère
24100, Bergerac

Tel : +33 (0)5 53 73 40 95

Fax : +33 (0)5 53 63 98 46

contact@spa24bergerac.org

Du lundi au samedi
de 13h30 à 17h30.

FERME le dimanche

LE REFUGE DE LA SPA DE BERGERAC ET LES ACTIONS DE PROTECTION ANIMALE

La vocation de la SPA de Bergerac est de contribuer à la protection animale à travers les missions suivantes :

Accueillir au sein du refuge des animaux abandonnés par leurs propriétaires ou provenant de la fourrière, afin qu'ils retrouvent un foyer qui leur donnera confort et bons soins.

Informers les propriétaires et les adoptants des animaux de leurs devoirs envers leurs compagnons et des obligations qu'impose la possession d'un animal : alimentation, logement, identification, vaccination, stérilisation...

Mener des enquêtes et intervenir directement et/ou par voie judiciaire en cas de maltraitances sur les animaux.

Intervenir notamment en milieu scolaire pour sensibiliser à la cause animale.

INSCRIPTION A LA NEWSLETTER DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES



Que se passe t'il
donc ?

INSCRIVEZ-VOUS
pour recevoir par e-mail
l'actualité de votre territoire.



FLASHEZ CE QR CODE
ET INSCRIVEZ-VOUS
EN RENSEIGNANT
UNIQUEMENT VOTRE
ADRESSE E.MAIL >



ccbdp.fr



36 Bd Stalingrad • 24150 LALINDE ☎ 05 53 73 56 20 ✉ ccbdpc@ccbdp.fr

LA FOURRIÈRE DE BERGERAC ET DE LA DORDOGNE

Qu'est-ce qu'une fourrière ?

La mission première de la fourrière est d'accueillir les animaux trouvés errants sur la voie publique, de restituer les animaux identifiés (par puce électronique ou par tatouage) à leurs propriétaires.

Pour cela, la Fourrière de Bergerac et de la Dordogne est conventionnée avec plus de 300 communes. Dans le cadre de ces conventions elle s'engage à accueillir les animaux trouvés sur le territoire de ces communes et dont les propriétaires n'ont pas pu être identifiés ou retrouvés par la Mairie ou les services de Police compétents.

La fourrière accueille également les animaux saisis par décision de justice et les animaux placés en mesure conservatoire.

Les animaux restitués à leurs propriétaires par les services de la fourrière sont obligatoirement identifiés, qu'ils soient remis à leurs propriétaires ou qu'ils soient cédés à la SPA ou à un refuge partenaire en vue de leur adoption.

**À TOUT ÂGE,
JE FAIS MON
DÉPISTAGE**

Dès 25 ans, tous les 3 ans
Dès 30 ans, tous les 5 ans

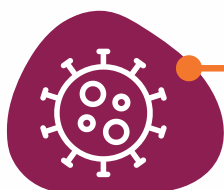
**DÉPISTAGE
DESCANCERS**
Centre de coordination
Nouvelle-Aquitaine

DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS



**DÉPISTAGE
DESCANCERS**
Centre de coordination
Nouvelle-Aquitaine

Le cancer du col de l'utérus



Papillomavirus

Les cancers du col de l'utérus sont principalement causés par des virus appelés HPV ou papillomavirus qui se transmettent par contact cutané direct, le plus souvent lors de rapports sexuels avec ou sans pénétration. **Les préservatifs ne protègent donc pas complètement des HPV** Un vaccin existe pour protéger des HPV, renseignez vous auprès de votre médecin généraliste.

8 personnes sur 10

On estime que **80%** des personnes seront un jour infectées par les papillomavirus, le plus souvent sans le savoir. Les HPV sont à l'origine de cancers du col de l'utérus mais aussi d'autres organes comme l'anus, le vagin, le pénis ou la cavité orale.



Danger

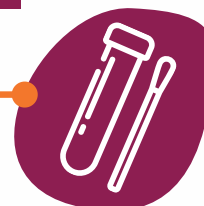
Le cancer du col de l'utérus est un cancer dangereux : **Chaque année en France, ce cancer touche près de 3 000 femmes et cause environ 1 100 décès.**

Pour lutter contre ce cancer

Le dépistage

Le dépistage consiste en un frottis, prélèvement non douloureux au niveau du col de l'utérus, à réaliser [même pour les femmes vaccinées] :

- **Entre 25 et 30 ans** : Tous les 3 ans, après 2 tests normaux réalisés à un an d'intervalle. (Recherche de cellules anormales)
- **Entre 30 et 65 ans** : Tous les 5 ans. (Recherche de virus HPV)



À qui s'adresser ?

Vous pouvez vous rapprocher de votre **gynécologue, médecin généraliste, sage-femme**, d'un **centre de santé**, d'un **centre mutualiste**, d'un **centre de planification** et d'éducation familiale ou d'un **hôpital** ainsi que de certains **laboratoires de biologie médicale** (sur prescription).

Combien ça coûte ?

L'analyse du test en laboratoire est prise en charge à 100% par l'assurance maladie, sans avance de frais, avec le courrier d'invitation. Sans courrier d'invitation, l'analyse vous sera remboursée selon les modalités habituelles de votre régime d'assurance maladie et complémentaire santé.



le CRCDC-NA est financé par :



Lutter contre le moustique tigre



En supprimant ou vidant tous les endroits et objets pouvant retenir l'eau de pluie, on empêche le moustique tigre de pondre et de proliférer !

80% des moustiques naissent sur le domaine privé... nous avons donc tous un grand rôle à jouer !

Les femelles moustique tigre privilégient de petites quantités d'eau pour pondre leurs œufs (l'équivalent d'un bouchon d'eau peut leur suffire!). Elles pondent jusqu'à 200 œufs tous les 15 jours qui se développent dans toutes sortes de récipients et réservoirs artificiels où l'eau peut stagner : vases, pots et coupelles, récupérateurs d'eau, fûts, bidons, bondes, rigoles, regards pluviaux, gouttières, terrasses sur plots, ou même dans des objets laissés dans le jardin (jeux d'enfants, pneus, matériel de travaux...).

Le saviez-vous ?

Le moustique tigre est un moustique urbain qui se déplace peu : il vit dans un rayon de 150 mètres : Le moustique qui vous pique est donc né dans votre quartier ! Ce moustique a une durée de vie moyenne d'environ 1 mois.

Les bons gestes

- Contrôlez les récupérateurs d'eau de pluie : la saison dernière, en Gironde, plus de 50% des gîtes larvaires découverts logeaient dans un récupérateur d'eau.

A savoir : même un récupérateur d'eau de pluie fermé d'un couvercle, le moustique peut entrer et ressortir par la gouttière ! Les solutions : tendre une moustiquaire ou un tissu entre la sortie de la gouttière et la surface de l'eau, vérifier et supprimer toutes les semaines les larves installées ou vider l'eau.

- Éliminer les endroits où l'eau peut stagner, à l'intérieur comme à l'extérieur : coupelles des pots de fleurs, bâches, pneus usagés, encombrants, jeux d'enfants... Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques.

Petite astuce : Vous pouvez mettre du sable dans les soucoupes de pots de fleurs : l'eau sera présente pour la plante mais le moustique ne pourra pas y pondre.

- Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et notamment les regards où de l'eau peut stagner. Le moustique adore les rétentions de pluie dans un amas de feuilles ou d'autres matières !

- Couvrir les réservoirs d'eau (bidons d'eau, citernes, bassins, piscines hors d'usage...) avec un voile ou un simple tissu pour éviter à l'eau de stagner et au moustique d'y accéder.

Pour profiter de vos extérieurs cet été, lancez-vous dans la chasse aux eaux stagnantes dès les premières pluies du printemps !

- dès le mois d'avril, recherchez minutieusement et de manière complète tous les endroits où l'eau pourrait stagner dans les espaces extérieurs (y compris les regards et les coffrets techniques) et faire le nécessaire pour les neutraliser ;

- de mai à novembre, faire le tour des extérieurs, une fois par semaine, pour supprimer/vider toutes les petites accumulations d'eau.

- Invitez vos voisins à en faire autant ! le moustique tigre vit dans un périmètre de 150m... faites passer l'information autour de vous !

- Si vous le souhaitez, vous pouvez installer des pièges pondoirs à moustiques afin de casser leur cycle de reproduction et ainsi réduire leur présence.



Exemples de lieux de ponte et d'émergence des moustiques tigres



HORAIRE GARE DE LALINDE

	<i>Matin</i>	<i>Après midi</i>
<i>Lundi</i>	6h45-12h00	13h00-15h00
<i>Mardi</i>	6h45-12h00	13h00-15h00
<i>Mercredi</i>	6h45-12h00	13h00-15h00
<i>Jeudi</i>	6h45-12h00	13h00-15h00
<i>Vendredi</i>	6h45-12h00	13h00-15h00
<i>Samedi</i>	Fermé	Fermé
<i>Dimanche</i>	Fermé	Fermé

DES IDÉES DE SORTIES ET DE VISITES SANS VOITURE AVEC LES CARS RÉGIONAUX À PRIX MINIS.

Les estivales Dordogne : lignes régionales de bus - été 2023

Et vous, que faites-vous cet été en Nouvelle-Aquitaine pendant vos vacances ? Pensez aux Estivales : le bon plan de l'été pour se déplacer à petits prix et profiter de sorties ou visites près de chez vous.

Partir à la découverte de plus de 300 sites de Nouvelle-Aquitaine et 235 parcours de géocatching Terra Aventura accessibles en cars régionaux, c'est possible avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Avec Les Estivales, les lignes de cars de l'été, parcourez la région sans souci de voiture, de parking et à prix malin.

Plus d'informations sur : <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/les-offres/les-estivales-les-cars-de-vos-vacances-dete>

Les Estivales
Dordogne

Retrouvez vos destinations touristiques 2023

4,10€
LE TRAJET
ALLER-RETOUR

Des idées de sorties et de visites **SANS VOITURE**
avec les cars régionaux à **PRIX MINIS.**

Retrouvez Les Estivales sur
transports.nouvelle-aquitaine.fr

Nouvelle-Aquitaine
la Région vous transporte



HORAIRES DU 08/07/2023 AU 09/12/2023
SARLAT > BERGERAC > BORDEAUX

Cette fiche horaires est régulièrement mise à jour sur ter.sncf.com/nouvelle-aquitaine
Pensez à vous reporter aux renvois



lettres repères pour bien choisir son TER

- L** Liné'R : + d'arrêts desservis
- F** Facilit'R : + fréquents en périphérie urbaine
- D** Direct'R : + rapides entre deux agglomérations



LUNDI à VENDREDI (sauf fêtes)

Mode de transport	TER D33	TER D33	TER L33	TER D33	TER D33	TER D33	TER D33	TER D33	TER D33	TER L33	TER D33	TER L33	TER D33	TER D33	TER D33		
N°	865603	865605	865607	865740	865611	865744	865613	865623	865752	865617	865756	865621	865625	865760	865627	865764	
Jours de circulation	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	
Jours de fortes affluences	Lun. Mer.																
Renvois/ Informations	F																
SARLAT				06:22		07:40				11:04				12:51		17:27	19:04
Q / St Cyprien				06:38		07:56				11:20				13:07		17:43	19:20
Siorac en Périgord				06:45		08:03				11:27				13:14		17:50	19:27
LE BUISSON				06:52		08:10				11:35				13:22		17:58	19:35
Trémolat				07:01		-				-				13:30		18:06	-
Q / Mauzac				-		08:22				-				13:35		18:11	-
LALINDE				07:09		08:27				11:49				13:40		18:16	19:49
BERGERAC	05:30	06:05	06:22	07:28	08:05	08:59	10:07	11:05	12:08	13:01	13:59	16:20	17:22	18:35	19:05	20:08	
Q / Lamonzie St Martin	-	-	06:29	-	-	-	-	-	-	13:08	-	16:27	17:29	-	-	-	-
Gardonne	05:39	06:14	06:34	07:37	08:15	09:11	-	11:14	-	13:13	14:11	16:32	17:33	18:47	19:14	-	-
STE-FOY-LA-GRANDE	05:46	06:21	06:41	07:44	08:24	09:20	10:22	11:22	12:23	13:20	14:20	16:39	17:43	18:56	19:22	20:23	
Q / St Antoine de Breuilh	-	-	06:46	-	-	-	-	-	-	13:25	-	16:47	17:48	-	-	-	-
Vélines	05:54	06:29	06:51	07:52	08:32	09:30	10:30	11:30	12:31	13:30	14:32	16:52	17:53	19:07	19:30	20:31	
Lamothe Montravel	-	-	06:57	-	-	-	-	-	-	13:35	-	16:58	17:59	-	-	-	-
CASTILLON-LA-B.	06:03	06:38	07:02	08:01	08:40	09:38	10:39	11:38	12:39	13:41	14:40	17:04	18:04	19:18	19:38	20:39	
St Émilien	06:10	06:45	07:09	08:14	08:48	09:46	10:46	11:46	12:47	13:48	14:48	17:15	18:14	19:29	19:46	20:47	
LIBOURNE	06:18	06:53	07:17	08:21	08:56	09:53	10:54	11:53	12:55	13:56	14:55	17:22	18:21	19:38	19:53	20:54	
Cenon	06:41	07:16	07:40	08:41	09:16	10:15	11:14	12:13	13:15	14:16	15:15	17:42	18:41	20:00	20:13	21:14	
BORDEAUX ST JEAN	06:46	07:20	07:44	08:46	09:20	10:19	11:19	12:18	13:20	14:20	15:20	17:47	18:46	20:05	20:18	21:19	
Correspondances	Paris	Paris	Paris	Paris	Paris	Paris		Paris	Paris	Paris	Paris				Paris		

RENOIS

E Cercle jusqu'au 03/09/23
F Cercle à partir du 04/09/23

LEGENDE

Sam. inclus les jours fériés suivants : 14/07/23 et 11/11/23
Dim. inclus les jours fériés suivants : 15/08/23 et 01/11/23
Q / Quai court pour descendre dans cette gare, veuillez emprunter les voitures situées vers l'avant du train.
Lun. Jours de fortes affluences, pour votre confort nous vous invitons à essayer de privilégier un autre train

SAMEDI, DIMANCHE et FETES

Mode de transport	TER D33	TER D33	TER D33	TER L33	TER D33	TER D33	TER D33	TER D33	TER D33	TER L33	TER L33	TER L33	TER D33	TER D33	
N°	865605	865740	865746	865609	865619	865748	865615	865615	865758	865621	865621	865625	865760	865764	
Jours de circulation	Sam.	Sam.	Dim.	Sam.	Dim.	Sam.	Sam. à Dim.	Sam. à Dim.	Sam. à Dim.	Sam. à Dim.	Sam. à Dim.	Dim.	Sam. à Dim.	Sam. à Dim.	
Renvois/ Informations	E F E F F														
SARLAT		06:20	07:53				09:12			12:51				17:27	19:07
Q / St Cyprien		06:36	08:09				09:28			13:07				17:43	19:23
Siorac en Périgord		06:43	08:16				09:35			13:14				17:50	19:30
LE BUISSON		06:51	08:24				09:43			13:22				17:58	19:37
Trémolat		06:59	-				09:51			13:30				18:06	-
Q / Mauzac		07:04	08:35				-			13:35				18:11	-
LALINDE		07:09	08:40				09:59			13:39				18:16	19:52
BERGERAC	06:05	07:28	09:00	09:01	10:05	10:18	12:01	12:01	13:59	15:59	15:59	17:22	18:35	20:11	
Q / Lamonzie St Martin	-	-	-	09:08	-	-	12:08	12:08	-	16:06	16:06	17:29	-	-	-
Gardonne	06:14	07:38	-	09:13	10:15	10:29	12:13	12:13	14:11	16:11	16:11	17:33	18:47	-	-
STE-FOY-LA-GRANDE	06:21	07:45	09:17	09:20	10:22	10:40	12:20	12:20	14:20	16:18	16:18	17:43	18:56	20:26	
Q / St Antoine de Breuilh	-	-	-	09:25	-	-	-	-	12:25	-	-	16:25	17:48	-	-
Vélines	06:29	07:52	09:26	09:30	10:30	10:48	12:32	12:32	14:32	16:32	16:32	17:53	19:07	20:33	
Lamothe Montravel	-	-	-	09:36	-	-	12:38	12:38	-	16:38	16:38	17:59	-	-	-
CASTILLON-LA-B.	06:38	08:01	09:36	09:41	10:38	10:56	12:43	12:43	14:40	16:43	16:43	18:04	19:18	20:42	
St Émilien	06:45	08:14	09:44	09:48	10:46	11:04	12:50	12:50	14:48	16:50	16:50	18:14	19:29	20:49	
LIBOURNE	06:53	08:21	09:53	09:56	10:54	11:12	12:58	12:58	14:55	16:58	16:58	18:21	19:38	20:57	
Cenon	07:16	08:41	10:14	10:16	11:14	11:34	13:18	13:18	15:15	17:18	17:18	18:41	20:00	21:17	
BORDEAUX ST JEAN	07:20	08:46	10:19	10:21	11:18	11:39	13:23	13:23	15:20	17:22	17:22	18:46	20:05	21:22	
Correspondances	Paris	Paris Strasbourg	Paris	Paris		Paris	Paris	Paris	Paris	Paris	Paris				

INFOS VÉLO

- Le transport des vélos à bord des trains TER Nouvelle-Aquitaine est autorisé dans les espaces dédiés (dans la stricte limite des places disponibles, avec en moyenne 6 places par train). SNCF se réserve le droit de refuser des vélos supplémentaires. Préparez votre voyage en consultant les conditions d'embarquement des vélos, sur le site TER Nouvelle-Aquitaine.

INFOS TRAVAUX

Périodes de travaux programmées :
- les week-ends du 21/22 et 28/29 octobre 2023
- du 2 au 20 octobre 2023
Retrouvez tous les horaires actualisés sur le site TER.SNCF.COM/NOUVELLE-AQUITAINE

L'info trafic en temps réel

Suivez le fil Twitter certifié @TERNouvelleAQ du lundi au vendredi de 6h à 20h
• ter.sncf.com/nouvelle-aquitaine

Horaires, achat de billets, bons plans

Abonnements, tarifs réduits... préparez votre voyage :
• sur ter.sncf.com/nouvelle-aquitaine
• auprès des guichets des gares TER ou des automates régionaux

Allo TER
0 800 872 872

Service 5 appels gratuits
• Préparez votre voyage avec un conseiller TER du lundi au vendredi de 6h30 à 19h30, le samedi de 8h30 à 18h30 et le dimanche et jours fériés de 13h30 à 19h30.
• En situation de handicap ? Réservez le service d'assistance en gare
• Achetez votre billet par téléphone (J-7 du voyage)



RÉGION Nouvelle-Aquitaine
La Région vous transporte



HORAIRES DU 08/07/2023 AU 09/12/2023 BORDEAUX > BERGERAC > SARLAT

Cette fiche horaires est régulièrement mise à jour sur ter.sncf.com/nouvelle-aquitaine
Pensez à vous reporter aux renvois



lettres repères pour bien choisir son TER

- L** Liné'R + d'arrêts desservis
- P** Facilit'R + fréquents en périphérie urbaine
- D** Direct'R + rapides entre deux agglomérations

Donnez votre avis →

LUNDI à VENDREDI (sauf fêtes)

Mode de transport	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER										
N°	L33	L33	L33	D33	D33	D33	D33	D33	D33	L33	D33	L33	D33	D33	L33	L33	L33	D33	D33	D33	D33									
Jours de circulation	865700	865612	865616	865704	865618	865712	865620	865622	865720	865626	865728	865634	865732	865630	865636	865636	865642	865736	865644	865646										
Jours de fortes affluences	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.										
Renvois/ Informations																	F	E	F	B	A	A								
Correspondances																	Paris	Paris	Paris	Paris	Paris	Paris	Paris	Paris	Paris	Paris	Paris	Paris	Paris	Paris
BORDEAUX ST JEAN	05:51	07:17	07:40	08:40	09:41	10:40	11:40	12:40	13:41	15:59	16:40	17:41	18:18	18:38	18:38	18:38	19:39	19:39	21:32	22:25										
Cenon	05:56	07:21	07:44	08:44	09:45	10:45	11:44	12:45	13:45	16:04	16:45	17:45	18:22	18:42	18:42	19:43	19:44	19:43	21:36	22:30										
LIBOURNE	06:22	07:45	08:06	09:05	10:06	11:06	12:05	13:06	14:05	16:25	17:06	18:06	18:43	19:03	19:03	19:03	20:05	20:05	21:57	22:51										
St Émilion	06:29	07:52	08:13	09:12	10:13	11:13	12:12	13:13	14:12	16:33	17:14	18:13	18:50	19:10	19:10	19:10	20:13	20:13	22:04	22:58										
CASTILLON-LA-B.	06:39	08:02	08:21	09:20	10:20	11:20	12:20	13:20	14:20	16:41	17:22	18:21	18:58	19:17	19:17	19:17	20:21	20:21	22:11	23:06										
Lamothe Montravel	06:44	08:07	-	-	-	-	-	-	14:25	-	17:26	-	-	19:23	19:23	19:23	-	-	-	-										
Vélines	06:52	08:13	08:33	09:31	10:31	11:31	12:32	13:31	14:31	16:53	17:32	18:30	19:06	19:31	19:31	19:31	20:32	20:32	22:20	23:15										
Q / St Antoine de Breuilh	06:57	08:17	-	-	-	-	-	-	14:35	-	-	-	-	19:35	-	19:35	-	-	-	-										
STE-FOY-LA-GRANDE	07:02	08:25	08:41	09:39	10:39	11:39	12:40	13:39	14:41	17:01	17:42	18:38	19:23	19:41	19:41	19:41	20:40	20:40	22:27	23:22										
Gardonne	07:09	08:32	08:47	-	10:46	11:46	-	13:46	14:48	17:07	17:49	18:46	19:30	19:48	19:48	19:48	-	-	22:34	23:29										
Q / Lamonzie St Martin	07:14	08:37	-	-	-	-	-	-	14:52	-	17:53	-	-	19:52	19:52	19:52	-	-	-	-										
BERGERAC	06:15	07:21	08:44	09:00	09:53	10:59	11:56	12:54	13:59	14:59	17:20	18:01	18:59	19:40	19:59	19:59	20:56	20:59	22:44	23:39										
LALINDE	06:31	-	-	09:17	11:16	-	-	-	14:16	17:37	19:16	-	-	-	-	-	-	-	21:17	-										
Q / Mauzac	-	-	-	09:22	-	-	-	-	14:21	17:42	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-										
Trémolat	06:39	-	-	09:26	11:23	-	-	-	14:25	17:46	19:23	-	-	-	-	-	-	-	-	-										
LE BUISSON	06:47	-	-	09:35	11:32	-	-	-	14:34	17:55	19:32	-	-	-	-	-	-	-	21:32	-										
Siorac en Périgord	06:55	-	-	09:42	11:39	-	-	-	14:41	18:02	19:39	-	-	-	-	-	-	-	21:39	-										
Q / St Cyprien	07:02	-	-	09:49	11:46	-	-	-	14:48	18:09	19:46	-	-	-	-	-	-	-	21:46	-										
SARLAT	07:17	-	-	10:04	12:01	-	-	-	15:03	18:24	20:01	-	-	-	-	-	-	-	22:01	-										

RENOIS

- A Circule aussi le 13/07/23
- B Ne circule pas le 13/07/23
- E Circule jusqu'au 03/09/23
- F Circule à partir du 04/09/23

LEGENDE

- Sam. inclus les jours fériés suivants : 14/07/23 et 11/11/23
- Dim. inclus les jours fériés suivants : 15/08/23 et 01/11/23
- Q / Quai court pour descendre dans cette gare, veuillez emprunter les voitures situées vers l'avant du train.
- Ⓜ Jours de fortes affluences, pour votre confort nous vous invitons à essayer de privilégier un autre train

SAMEDI, DIMANCHE et FETES

Mode de transport	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER
N°	L33	L33	D33	D33	L33	L33	D33	L33	D33	D33	D33
Jours de circulation	865700	865612	865704	865716	865624	865624	865724	865628	865732	865642	865644
Jours de fortes affluences	Sam.	Sam.	Sam. à Dim.	Sam. à Dim.	Sam. à Dim.	Sam. à Dim.	Sam. à Dim.	Sam. à Dim.	Sam. à Dim.	Sam. à Dim.	Sam. à Dim.
Renvois/ Informations	E F										
Correspondances	Paris Paris Paris Paris Paris Paris										
BORDEAUX ST JEAN	05:51	07:40	09:41	11:39	11:39	13:41	15:40	17:41	19:39	21:32	
Cenon	05:56	07:44	09:46	11:44	11:44	13:45	15:44	17:45	19:44	21:36	
LIBOURNE	06:22	08:06	10:06	12:05	12:05	14:06	16:05	18:06	20:05	21:57	
St Émilion	06:29	08:13	10:13	12:12	12:12	14:14	16:12	18:13	20:14	22:04	
CASTILLON-LA-B.	06:39	08:21	10:20	12:20	12:20	14:22	16:20	18:21	20:22	22:11	
Lamothe Montravel	06:44	-	-	12:25	12:25	-	16:25	-	-	-	
Vélines	06:52	08:33	10:31	12:31	12:31	14:31	16:31	18:30	20:34	22:20	
Q / St Antoine de Breuilh	06:57	-	-	-	-	12:35	-	16:35	-	-	
STE-FOY-LA-GRANDE	07:02	08:41	10:39	12:41	12:41	14:39	16:41	18:38	20:42	22:27	
Gardonne	07:09	08:47	-	12:48	12:48	14:46	16:47	18:46	-	22:34	
Q / Lamonzie St Martin	07:14	-	-	12:52	12:52	-	16:52	-	-	-	
BERGERAC	06:15	07:21	09:00	10:59	12:59	12:59	14:59	16:59	18:59	20:57	22:44
LALINDE	06:31	-	09:17	11:16	-	-	15:16	-	19:16	-	
Q / Mauzac	-	-	09:22	11:21	-	-	-	-	19:21	-	
Trémolat	06:39	-	09:26	-	-	15:23	-	19:25	-	-	
LE BUISSON	06:47	-	09:35	11:32	-	-	15:32	-	19:34	-	
Siorac en Périgord	06:55	-	09:42	11:39	-	-	15:39	-	19:41	-	
Q / St Cyprien	07:02	-	09:49	11:46	-	-	15:46	-	19:48	-	
SARLAT	07:17	-	10:04	12:01	-	-	16:01	-	20:03	-	

INFOS VÉLO

- Le transport des vélos à bord des trains TER Nouvelle-Aquitaine est autorisé dans les espaces dédiés (dans la stricte limite des places disponibles, avec en moyenne 6 places par train). SNCF se réserve le droit de refuser des vélos supplémentaires. Préparez votre voyage en consultant les conditions d'embarquement des vélos, sur le site TER Nouvelle-Aquitaine.

INFOS TRAVAUX

Périodes de travaux programmées :
- les week-ends du 21/22 et 28/29 octobre 2023
- du 2 au 20 octobre 2023
Retrouvez tous les horaires actualisés sur le site TER.SNCF.COM/NOUVELLE-AQUITAINE

L'info trafic en temps réel
Suivez le fil Twitter certifié @TERNouvelleAQ
du lundi au vendredi de 6h à 20h
• ter.sncf.com/nouvelle-aquitaine

Horaires, achat de billets, bons plans
Abonnements, tarifs réduits... préparez votre voyage :
• sur ter.sncf.com/nouvelle-aquitaine
• auprès des guichets des gares TER ou des automates régionaux

Allo TER
0 800 872 872 Service & appel gratuits
• Préparez votre voyage avec un conseiller TER du lundi au vendredi de 6h30 à 19h30, le samedi de 8h30 à 18h30 et le dimanche et jours fériés de 13h30 à 19h30.
• En situation de handicap ? Réservez le service d'assistance en gare
• Achetez votre billet par téléphone (J-7 du voyage)



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**Liberté
Égalité
Fraternité**LE CENTRE D'INFORMATION ET DE
RECRUTEMENT DES FORCES ARMÉES
DE PÉRIGUEUX****SENGAGER.FR****FLASH INFO – 2^{ème} quadrimestre 2023****ACTU DE LA RÉGION**

Les régiments de proximité qui vont recruter :

- **126^e Régiment d'Infanterie de Brive-La-Gaillarde :**
 - 2023 : en septembre (45 soldats) et en novembre (45 soldats).
- **1^{er} Régiment d'infanterie de Marine d'Angoulême :**
 - 2023 : en octobre (40 soldats).
- **515^e Régiment du Train d'Angoulême (Camp de la Braconne de Brie) :**
 - 2023 : en septembre (42 soldats).

Vous y trouverez des métiers de combattant d'infanterie, de combattant de la cavalerie légère, de combattant de la logistique, mais aussi des cuisiniers, des assistants administratifs, des mécaniciens véhicules blindés, des armuriers et des mécaniciens optronique anti-char et Nucléaire-Biologique-Chimique.

Plus d'informations sur le site www.sengager.fr

NOS ACTIONS DE COMMUNICATION DANS LE DÉPARTEMENT

Venez nous rencontrer :

- dans la galerie commerciale du centre E.LECLERC de Trélissac les 2^e mercredi de chaque mois, de 14h à 17h ;
- lors du « Job dating » sur les métiers de la défense à la mission locale de Ribérac le 06 juin 2023 ;
- sur le « Tour du Limousin » au mois d'août 2023 ;
- lors des « Vintage Days » à Périgueux le premier week-end de septembre 2023.

Prenez rendez-vous sur www.sengager.fr ou présentez-vous spontanément dans une de nos permanences départementales, mais également au CIRFA de Périgueux :

NOS PERMANENCES EN DORDOGNE

BERGERAC	MONTPON-MENESTEROL	SARLAT	TERRASSON	NONTRON	THIVIERS
Au Centre culturel Michel Manet Tous les mercredis de 10h00 à 11h45	À la mairie, pôle social Tous les 1 ^{ers} mercredis de chaque mois de 14h00 à 15h30	À la mission locale Tous les 2 ^{es} mercredis de chaque mois de 14h00 à 15h30	Espace économie emploi Tous les 3 ^{es} mercredis de chaque mois de 14h00 à 15h30	À la mission locale Tous les 4 ^{es} mercredis de chaque mois de 14h00 à 15h30	À la mission locale Tous les 3 ^{es} jeudis de chaque mois de 14h00 à 15h30

Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées
6 rue du 34^e d'Artillerie 24000 PÉRIGUEUX
 Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
 Le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30
05 53 02 82 79

3^{ème} ÉDITION CONCOURS PHOTOS MA RÉGION EN IMAGE DU 1^{er} JUILLET 2023 AU 30 SEPTEMBRE 2023

L'association Territoires Nouvelle-Aquitaine, suite au grand succès des éditions 2021 et 2022, organise la troisième édition du grand concours photo régional « MA REGION EN IMAGES 2023 » du 1^{er} juillet 2023 au 30 Septembre 2023

ASSOCIATION TERRITOIRES NOUVELLE-AQUITAINE COMMUNIQUE DE PRESSE DU 2 MAI 2023

L'association Territoires Nouvelle Aquitaine a été pensée, puis créée en 2020, dans le but de rencontrer les citoyens des divers départements de notre grande région, afin de définir leurs attentes et leurs besoins, de créer du lien, d'en rassembler tous les habitants, afin d'aider à la concrétisation de projets locaux, au coeur des Territoires de notre région.

Dans cet esprit, l'association a lancé un grand concours photos : « **Ma région en Images** » en 2021.

Ce concours a eu un grand succès, ces deux dernières années, dont en 2022 :

362 participants

2374 photos reçues

12 Gagnants

Nous organisons donc la troisième édition de ce concours, sur la période du **1^{er} juillet au 30 septembre**

2023.

Comme les années précédentes, le concours consiste en une sélection, par un jury composé du bureau

de « TNA », de la meilleure photo, pour chacun des 12 départements de la Nouvelle-Aquitaine. En pièce jointe, vous trouverez le règlement complet du concours 2023, toutes les modalités pour participer sont disponibles sur le site internet de notre association, lien ci-dessous :

<https://territoiresnouvelleaquitaine.fr/concours-photo/>

Le bureau de TNA se réunira en **octobre 2023**, pour désigner les 12 gagnants (un par département), ainsi que les **TROIS GRANDS GAGNANTS PARMIS LES 12**, qui recevront un panier gourmand, composé uniquement de produits de Nouvelle Aquitaine.

Chacun recevra, cette année, un livre dont l'auteur sera néo-aquitain, sur le thème de la culture et de la gastronomie régionales.

L'équipe de TNA, reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.



TERRITOIRES NOUVELLE-AQUITAINE –TNA-

GRAND CONCOURS PHOTOGRAPHIE
Ma région en images

TOUS ACTEURS
POUR NOS
TERRITOIRES

1 JUILLET
AU 30 SEPTEMBRE 2023

INSCRIPTION

PARTENAIRES

BGs
BELHARRA
Food & Wine
Epicurie One

Aux feuilles volantes
l'artisan singulier

Siege : Appartement B210, 23 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU 33150 CENON France

n° RNA : W332029292 n° SIREN : 882568611 n° SIRET : 88256861100017

MÉMO TRI ET PRÉVENTION



Les colonnes vertes pour le verre

Seuls les bouteilles, bocaux, pots et flacons en verre sont à jeter dans les colonnes vertes du verre.

Les colonnes ou bacs jaunes pour les emballages plastiques et aluminiums, les briques alimentaires, les papiers et les cartons

TOUS LES EMBALLAGES (PLASTIQUES, CARTONS ET ALUMINIUMS), PAPIERS ET CARTONS SE TRIENT.

Les objets en plastique ne sont pas recyclables : par exemple, la brosse à dent en plastique ne se recycle pas et doit être jeté dans la poubelle (sac

noir) des ordures ménagères. Par contre, l'emballage plastique de la brosse à dent se recycle et peut aller dans la colonne jaune des emballages, papiers et cartons.

À déposer en vrac et non emboîtés dans les colonnes.

Attention les consignes de tri peuvent varier d'un département à un autre. Pour toutes questions sur les consignes de tri et les localisations des colonnes de tri et de verre, télécharger gratuitement l'application mobile : Guide du tri (compatible sur les mobiles Android et Apple).

Comment bien trier (colonnes et bacs jaunes) ?

JETER EN VRAC, PAS EN SAC

Pour des raisons de **sécurité et d'hygiène**, les valoristes (trieurs) du centre de tri n'ont pas le droit d'ouvrir les sacs et poches en plastique, ces sacs sont systématiquement écartés et renvoyés (refus de tri) vers l'incinération.



NE PAS EMBOÏTER DEUX EMBALLAGES

Deux emballages de matières différentes, emboîtés l'un dans l'autre ne pourront pas être séparés. Un exemple, si une cartonnnette contient une boîte de conserve, la cartonnnette sera détectée comme emballage en acier par la machine de tri qui est activée par un aimant (tri magnétique).



ECRASER LES BOUTEILLES ET PLIER LES CARTONS

Les bouteilles en plastique ou les carton(nette)s sont légers mais occupent beaucoup de place. En écrasant ou en pliant vos emballages vous pouvez gagner jusqu'à **30 % d'espace** dans le bac de votre cuisine ou de votre salle de bain. **Un emballage écrasé reste recyclable.**



NE PAS JETER D'OBJETS DANS LES BACS JAUNES

Les objets sont fabriqués avec différents matériaux et bloquent l'ensemble de la filière, pour être recyclés ils doivent être amenés en déchèterie.



BIEN VIDER ET NE PAS LAVER LES BOITES ET LES BARQUETTES

NE GASPILLEN PAS D'EAU POUR RENDRE UN DECHET RECYCLABLE. Dans la majorité des cas, il suffit de bien les vider.





Les déchèteries : <https://smd3.fr/decheteries/>

Carte d'accès gratuite et obligatoire.

Pour obtenir sa carte, si ce n'est pas déjà fait, il suffit de remplir le formulaire d'inscription en ligne <https://smd3.fr/formulaire-enregistrement-service-gestion-dechet-dordogne/> ou de contacter le service usager du SMD3 par téléphone au 09.71.00.84.24 (appel non surtaxé) ou par mail à service.usagers@smd3.fr du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h30

Le stop pub

L'autocollant « Stop pub » à mettre sur sa boîte aux lettres

1 stop pub collé sur la boîte aux lettres = 35 kg de publicités/foyer/an évités !

Disponible GRATUITEMENT en mairies et aux antennes du Smd3 de Bergerac, 18 rue Denis Papin, 24100 Bergerac et de Belvès, Lieu-dit Magnanie, ZA Le Bos, 24170 Pays-de-Belvès



Le compostage

Le composteur pour composter ses déchets de cuisine et de jardin

1 composteur permet de diminuer ses ordures ménagères de 30% !

Le composteur de 300L sont vendus à 24 euros et ceux de 600L à 36 euros ; le bioseau est offert.

Pour en acheter un ou pour toutes questions sur le compostage à la maison, contacter les Maitres Composteurs de votre secteur. Pour les communes proches de Bergerac, contacter Mme Sandrine SANCHEZ, au 06.29.94.42.35 et pour les communes proches de Belvès, contacter Mme Pascale QUEILLE, au 06.07.23.25.73



Les Dasri

Les déchets de soin infectieux, tranchants et piquants (seringues, aiguille, cathéter, etc.) doivent être rapportés en pharmacie. Jeter des déchets piquants et tranchants dans des sacs poubelles ou dans les colonnes de tri met en danger la vie des collecteurs et des trieurs du centre de tri. 1 personne piquée doit subir 6 mois d'analyses et de traitements afin de déterminer si celle-ci est contaminée. Le stress psychologique pour la victime et sa famille est insoutenable. Les déchets piquants et tranchants doivent être jetés dans une boîte spécifique (une boîte Dastri) et celle-ci doit être rapportée en pharmacie.



Récupérer votre boîte Dastri GRATUITEMENT en pharmacie

LES 12 CATÉGORIES DE PIQUANTS, COUPANTS ET TRANCHANTS (PCT)





ATELIER DES COULEURS

8 route de Clérans
24150 Saint Capraise de Lalinde
Tel : 06 35 52 48 53 Latelier.dcouleurs@gmail.com

CLAP de FIN – SALON 2023

Notre SALON 2023 de PEINTURES et SCULPTURES a encore connu un succès inespéré. Les visiteurs ont été impressionnés par la qualité, la diversité des œuvres présentées, la tenue du salon et l'ambiance très conviviale qui y règne. Certains visiteurs souhaitent être informés du prochain salon.

44 Artistes venus du CHER, PUY DE DOME, TARN ET GARONNE, HAUTE VIENNE, GIRONDE, LOT ET GARONNE et DORDOGNE avec 140 œuvres en présentation – pastel sec, huile, acrylique, dessin, encre, aquarelle –

« Ce 3^{ème} salon nous permet d'admirer des œuvres que l'on doit à des Artistes d'exception » a dit le Maire Laurent PEREA.

Lors du vernissage de l'exposition, en présence du Sénateur Serge MERILLOU, la Conseillère départementale Marie-Lise MARSAT, le Conseiller régional Christophe CATHUS, le Maire de Saint-Capraise-de-Lalinde Laurent PEREA, Jacqueline CLEMENT, Trésorière de l'Atelier des couleurs, entre autres, a reçu le trophée du bénévolat pour son engagement depuis 60 ans dans plusieurs associations. Toutes nos félicitations.

Des prix ont été attribués :

Prix de la Mairie : Michèle LEMOIGNE (Gironde) :



Saint Capraise en fête. Samedi 22 juillet 2023
Place du Bicentenaire

compagnie FANTASMAGIC

Place du Bicentenaire

Organisé par le Comité des fêtes et la municipalité de Saint-Capraise-de-Lalinde

Un cocktail de strass et de plumes et de paillettes, pour un repas spectacle détonnant

Saint Capraise en fête - Samedi 22 juillet 2023

Programme :

• **A partir de 19h00 :**

Grand marché GOURMAND, Buvette

• **De 21h00 à 23h00 :**

Superbe Spectacle avec la compagnie

FANTASMAGIC

• **A 23h30 :** Grand feu d'artifice tiré

sur le bassin du canal

Amener ses couverts pour le marché gourmand.



Spectacle et feux d'artifice gratuits

Organisation : Comité des fêtes et municipalité de Saint-Capraise-de-Lalinde

COMITE DES FÊTES DE SAINT-CAPRAISE-DE-LALINDE ET VOICI VENU LE TEMPS DES FESTIVI- TÉS D'ÉTÉ DANS NOTRE VILLAGE

Après notre traditionnel repas du 1er mai 2023 qui a rencontré un réel succès, nous préparons les marchés gourmands et la fête de notre village. En photo le groupe des marcheurs, très nombreux cette année, qui ont arpenté les sentiers de la commune, guidé par notre ami Maurice.

Et aussi les photos des convives en train de déguster le repas à l'aillet.

Pour commencer, un premier marché gourmand qui aura lieu, comme l'an dernier place du Bicentenaire, le dimanche 2 juillet en soirée. Des nouveaux vendeurs seront présents, avec une offre diversifiée de plats.

Ensuite viendra « Saint-Capraise-en-fête », un grand moment de festivité qui est attendu dans toute la région (850 personnes minimum l'an dernier).

Ce sera le samedi 22 juillet en soirée que nous recevrons la compagnie Fantasmagic pour une magnifique soirée cabaret. Un splendide feu d'artifice sera tiré sur le bassin en clôture de cet événement.

Un second marché gourmand est programmé le dimanche 6 août en soirée, toujours place du bicentenaire.

Et comme vous avez sorti vos agendas, vous pouvez noter la date du prochain repas cochonnailles prévu le dimanche 12 novembre, le midi.

Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues pour aider les membres du comité, en particulier le jour de la fête et quelques jours avant.

Contactez l'un des membres du bureau ou vous signaler à la mairie, les secrétaires transmettront.



LES PESQUEYROUX

Assemblée générale des «Pesqueyroux»

L'Association de Recherches Historiques (ARH) Les «Pesqueyroux» a tenu sa 39^{ème} Assemblée générale.

Elle avait invité à cette occasion Jean Marc Gouin, le président de la Communauté de Communes Dordogne Bastide Périgord (CCBDP). Il lui a été remis neuf panneaux agrémentés d'un QR code qui illustrent, soit avec des vidéos prises de drones, soit grâce à une animation 3D, des ouvrages caractéristiques du canal de Lalinde. Ils seront disposés entre Tuillières et Mauzac. Les randonneurs qui utilisent la route pourront ainsi, grâce un smartphone, découvrir comment fonctionnait la cale sèche ou comment se levait le pont de Rochefort.

Le bilan moral a été voté à l'unanimité tout comme le rapport financier défendu par la trésorière Éliane Duponteil. La bonne santé financière de l'associa-

tion a encouragé les membres à voter le maintien à 10 € du prix de la carte.

De nombreux projets ont été évoqués dont la réédition d'ouvrages épuisés des Pesqueyroux comme «Le canal de Lalinde» ou «Gabares de Dordogne». Ces livres seront présentés lors du Salon du livre prévu les 30 septembre et 1er octobre à Lalinde.

Photo : Jean-Marc Gouin se voit remettre les neuf panneaux équipés d'un QR code



LE SOUVENIR FRANÇAIS

La municipalité prépare la relève

En prévision de la fête nationale qui approche, le maire a remis un baudrier de porte-drapeau à Clément Abarnou qui assure cette fonction depuis deux ans aussi bien dans sa commune qu'à l'extérieur.

Celui-ci explique : «au début de la crise sanitaire, j'ai appris par mon père, conseiller municipal à Saint-Capraise, que de nombreux porte-drapeaux ne pouvaient assurer leur fonction à cause des risques de covid. J'ai donc suivi un stage proposé par le Souvenir Français, ce qui m'a permis d'être apte à exercer cette fonction».

Ce volontaire a porté plus d'une douzaine de fois un drapeau en deux ans. Laurent Péréa, le maire explique : «A 17 ans, Clément est un garçon solide. Chaque fois, il doit régler à sa taille le baudrier qui lui est confié. Nous avons décidé de lui en affecter un, personnel, à demeure.»

Clément Abarnou fait partie de ces adolescents qui ont décidé de s'engager pour permettre la continuité des cérémonies patriotiques. Son

bénévolat a été remarqué puisqu'avec un autre Capraisien, Loïc Maeckelberg il a reçu une lettre de félicitations du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif.

Le porte-drapeau officiel de la commune, Robert Farguette, sait qu'il peut désormais compter sur un fidèle suppléant.

Photo : Le maire, Laurent Péréa, vient de remettre son baudrier au jeune porte-drapeau, Clément Abarnou.



Dates	Manifestations	Où
Vendredi 07/07/2023	CINEMA PLEIN AIR (MUNICIPALITÉ) + BAR COMMUNAL (PETITE RESTAURATION)	Aire Camping-car 22h00 Place du Bicentenaire A partir de 18h00
Samedi 22/07/2023	SAINT-CAPRAISE-EN-FETE MARCHÉ GOURMAND SPECTACLE - FEUX D'ARTIFICES (Comité des fêtes et Municipalité)	Place du Bicentenaire A partir de 19h00 21h00 23h00
Jeudi 27/07/2023	COLLECTE DE SANG (AVEC OU SANS RENDEZ-VOUS)	Salle des fêtes Place du Bicentenaire De 15h00 à 19h00
Dimanche 06/08/2023	MARCHE GOURMAND (COMITÉ DES FÊTES)	Place du Bicentenaire A partir de 19h00
Vendredi 11/08/2023	CINEMA PLEIN AIR (MUNICIPALITÉ) + BAR COMMUNAL (PETITE RESTAURATION)	Aire Camping-car 22h00 Place du Bicentenaire A partir de 18h00

PROJECTION PLEIN AIR GRATUITE SAINT-CAPRAISE-DE-LALINDE

Vendredi 7 juillet 2023 - 22h00
Aire Camping-Car



CE SOIR ON SORT EN FAMILLE... GRANDS-PARENTS, PARENTS, ENFANTS !
SOIRÉE OFFERTE PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAPRAISE-DE-LALINDE EN COLLABORATION AVEC CINE PASSION DORDOGNE

PROJECTION PLEIN AIR GRATUITE SAINT-CAPRAISE-DE-LALINDE

Vendredi 11 Août 2023 - 22h00
Aire Camping-Car




CE SOIR ON SORT EN FAMILLE... GRANDS-PARENTS, PARENTS, ENFANTS !
SOIRÉE OFFERTE PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAPRAISE-DE-LALINDE EN COLLABORATION AVEC CINE PASSION DORDOGNE

Saint-Capraise-de-Lalinde

DON DE SANG

EN 1H
j'ai sauvé
3 VIES

et **VOUS ?**
qu'attendez-vous ?



DON DE SANG

le Jeudi 27
juillet 2023

De 15h00 à 19h00
à la salle des fêtes



HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

ATTENTION : Agence postale fermée Du lundi 07/08/2023 au vendredi 18/08/2023 inclu

☎ 05 53 63 43 26



Jours	Matin	Après-midi
Lundi	Fermée	13h30 – 17h30
Mardi	8h30 – 12h30	Fermé

Jours	Matin	Après-midi
Mercredi	9h00 - 12h00	Fermé
Vendredi	Fermé	13h30 – 17h30

Pour les Vacances scolaires du lundi 24/07/23 au vendredi 04/08/2023 inclus ET du lundi 21/08/2023 au mercredi 06/08/2023 inclus le bureau de poste ne sera ouvert que de 14h à 17h

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE



Juillet ● Lundi 03/07/2023 De 10h30 à 12h00

● Mercredi 12/07/2023 De 17h00 à 18h30

Août ● Mercredi 02/08/2023 De 17h00 à 18h30

● Lundi 07/08/2023 De 10h30 à 12h00

● Lundi 21/08/2023 De 10h30 à 12h00

● Mercredi 30/08/2023 De 17h00 à 18h30

Septembre ● Lundi 04/09/2023 De 10h30 à 12h00

● Mercredi 13/09/2023 De 17h00 à 18h30

● Lundi 18/09/2023 De 10h30 à 12h00

● Mercredi 27/09/2023 De 17h00 à 18h30

Si nécessaire, en dehors des jours et horaires d'ouverture : Thérèse au 06.08.41.56.76

ÉTAT CIVIL

MARIAGE :

M. et Mme Samaël LEMAIRE et Virginie MANFÉ-MESMER-DUDONS
le 22/04/2023 à Saint-Capraise-de-Lalinde

DÉCÈS :

Monsieur BONY Marc le 13 avril 2023 à Libourne
Madame GONTHIER Anny le 25 mars 2023 à Bergerac
Monsieur ROCHOUX Yves 07 janvier 2023 à cavignac



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE (Sauf périodes de congés)

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	Fermée	14h à 18h
Mardi	8h - 12h	14h à 18h
Mercredi	8h - 12h	Fermé
Jeudi	8h - 12h	14h à 18h
Vendredi	8h - 12h	14h à 18h
Samedi	9h - 12h	Fermé

PHARMACIES DE GARDES



Du vendredi soir 20h00 au vendredi suivant 14h00	Pharmacie	Téléphone
Du 07/07/2023 au 15/07/2023	Pharmacie de la Halle - LALINDE	05 53 61 00 10
Du 15/07/2023 au 21/07/2023	Pharmacie Revol - COUZE	05 53 61 01 32
Du 21/07/2023 au 28/07/2023	Pharmacie Grenier - MOULEYDIER	05 53 23 20 40
Du 28/07/2023 au 31/07/2023	Pharmacie Heynard - LALINDE	05 53 61 04 35
Du 01/08/2023 au 04/08/2023	Pharmacie Heynard - LALINDE	05 53 61 04 35
Du 04/08/2023 au 11/08/2023	Pharmacie Les 3 Vallées- CREYSSE	05 53 23 21 11
Du 11/08/2023 au 18/08/2023	Pharmacie Chamblas - BEAUMONT	05 53 22 30 07
Du 18/08/2023 au 25/08/2023	Pharmacie de la Halle - LALINDE	05 53 61 00 10
Du 25/08/2023 au 31/08/2023	Pharmacie Grenier - MOULEYDIER	05 53 23 20 40
Du 31/08/2023 au 01/09/2023	Pharmacie Grenier - MOULEYDIER	05 53 23 20 40
Du 01/09/2023 au 08/09/2023	Pharmacie Revol - COUZE	05 53 61 01 32
Du 08/09/2023 au 15/09/2023	Pharmacie Heynard - LALINDE	05 53 61 04 35
Du 15/09/2023 au 22/09/2023	Pharmacie Les 3 Vallées- CREYSSE	05 53 23 21 11
Du 22/09/2023 au 29/09/2023	Pharmacie Chamblas - BEAUMONT	05 53 22 30 07
Du 29/09/2023 au 30/09/2023	Pharmacie de la Halle - LALINDE	05 53 61 00 10
Du 01/10/2023 au 06/10/2023	Pharmacie de la Halle - LALINDE	05 53 61 00 10
Du 06/10/2023 au 13/10/2023	Pharmacie Grenier - MOULEYDIER	05 53 23 20 40
Du 13/10/2023 au 20/10/2023	Pharmacie Revol - COUZE	05 53 61 01 32
Du 20/10/2023 au 27/10/2023	Pharmacie Heynard - LALINDE	05 53 61 04 35
Du 27/10/2023 au 31/10/2023	Pharmacie Les 3 Vallées- CREYSSE	05 53 23 21 11